



**Aux Présidents et responsables
de l'ensemble des Bagadoù**

Objet : Avant projet de loi sur les pratiques amateurs

Ploemeur, le 17 juillet 2008

Cher(e)s ami(e)s,

Nous vous avons déjà présenté l'avant projet de loi sur les pratiques amateurs et évoqué les menaces qu'il faisait peser sur les possibilités futures de représentation publique de nos groupes dans les festivals et spectacles. L'application du code du travail (contrat individuel de travail, loi sur le travail des mineurs...) deviendrait la base de participation à tout spectacle. L'amateur ne serait plus amateur que par défaut pour un nombre limité de représentations. La personne morale (association loi 1901) n'est jamais reconnue. La pérennité de nos activités culturelles et associatives et par là de nos associations est fortement menacée.

Nous sommes devant quelque chose de très grave et d'urgent puisque le processus pourrait, semble-t-il, être accéléré. Il nous faut organiser l'action pour montrer notre désaccord fondamental avec l'esprit de ce texte.

- Vous trouverez **sur les sites des fédérations « Bodadeg Ar Sonerion » un espace « pratiques amateurs »** regroupant l'ensemble des documents sur ce dossier pour vous tenir au courant et pouvoir informer les personnes de votre groupe.
- **Les actions dans les fêtes et festivals :** (voir aussi sur les sites)
 - **une banderole**, commune à l'ensemble des fêtes, sera présente en tête du défilé et au bord de chaque scène de spectacle.
 - **un texte explicatif commun** sera lu au début ou au cours de tout spectacle sur la durée des festivals (durée 1 mn 30).
 - **des flyers** seront distribués aux entrées des spectacles pour présenter l'action et inviter les spectateurs à signer une pétition.
 - **des pétitions** seront proposées à la signature des spectateurs.
 - **un « arrêt image » du défilé**, global et instantané, est également proposé pour une durée de 2 minutes, le temps de lire le texte cité plus haut. La manière de faire sera précisée ultérieurement.
- **les actions au niveau des associations :**
 - **la participation** à la bonne marche des actions réalisées dans les fêtes et festivals.
 - **la réalisation de pétitions** auprès des adhérents, des familles et sympathisants, des habitants des communes ... L'objectif est bien d'avoir un maximum de signatures.
 - **la sensibilisation du maximum d'élus et de municipalités.** Il vous est proposé un texte type de **vœu** à proposer au vote des élus dans le maximum de municipalités avant la fin septembre. Certaines communes l'ont déjà voté, toujours à l'unanimité. Le but est de sensibiliser les élus de votre commune mais aussi les élus des communes avoisinantes pour couvrir l'ensemble de la région. Il sera nécessaire de travailler avec les autres associations concernées pour se répartir le travail. Tout vote dans une commune doit être porté à la connaissance des fédérations.

Voilà donc un ensemble d'actions pour contrer ce projet de loi. Une pétition sera mise en ligne prochainement. Les versions papier et internet seront complémentaires.

Plus les réactions seront fortes et globales (il faut sans doute sensibiliser les autres acteurs culturels qui vont se trouver concernés) et plus nous pourrons, espérons-le, peser sur le retrait de ce texte.

Un rappel également :

La « FestiManif » de NANTES, le samedi 20 septembre 2008. Prenons date dès à présent. Il faudra mobiliser le maximum d'adhérents. Ce sera une étape très importante pour la défense de nos pratiques amateurs. Actualité oblige, ce thème prendra une importance particulière dans cette manifestation.

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions.

Bon été militant,

Pour les Fédérations

Bob HASLE et André QUEFFELEC

Documents sur le site (en format pdf) :

- le texte de l'avant projet de loi avec quelques compléments informatifs.
- le courrier adressé aux parlementaires qui reprend un argumentaire détaillé par rapport à l'avant projet de loi.
- la banderole
- le texte à lire dans les diverses manifestations culturelles
- le flyer (format prévu d'édition : ¼ de A4 en recto-verso)
- les feuilles de pétition : prévues pour 50 signatures en recto-verso
- le vœu type pour les municipalités (également en format WORD pour y ajouter le nom de la commune et faciliter les mises en forme standard des conseils municipaux).
- ... et prochainement le lien vers la pétition en ligne

... à diffuser sans modération ...